

## Marie-Christine Iaccarino

---

**De:** LANDURE corinne <corinne.landure@culture.gouv.fr>  
**Envoyé:** vendredi 23 novembre 2018 16:14  
**À:** Marie-Christine Iaccarino  
**Objet:** Re: INRAP CLOS DE ROQUE 2 TRANCHE 1  
**Pièces jointes:** corinne\_landure.vcf

Bonjour Madame Iaccarino,

J'ai pris connaissance du PSI présenté par l'Inrap pour la réalisation de la fouille au Clos des Roques. Le projet est conforme à ce qui est demandé dans le cahier des charges.

Je vous invite à recontacter M. Xavier Chadeaux pour examiner avec lui ce dossier.

Bien à vous

Corinne Landuré  
Ingénieur d'Etudes  
chargée du département du Var  
04 42 99 10 13

DIRECTION REGIONALE AFFAIRES CULTURELLES SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE BAT AUSTERLITZ  
21 ALLEE CLAUDE FORBIN  
CS 80783  
13625 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Pour nous faire parvenir des fichiers au-delà de 2 Mo, veuillez utiliser la plate-forme du Ministère de la Culture : <http://zephyrin.ext.culture.fr/> Précisez bien votre adresse mail et indiquez un mot de passe seulement si la nature du document le justifie.

Le 25/10/2018 15:53, Marie-Christine Iaccarino a écrit :

>  
> Bonjour Madame,  
>  
>  
> Comme convenu je vous adresse l'offre de l'INRAP pour le marché «  
> réalisation d'une fouille archéologique préventive au quartier Clos de  
> Roque et Saint Jean 2 Tranche1 » et sollicite votre avis pour une  
> éventuelle négociation.  
>  
>  
> Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.  
>  
> Je vous remercie.  
>  
> Très cordialement.  
>  
> Marie-Christine IACCARINO  
>  
> Attaché de Conservation du Patrimoine  
>  
> mc.iaccarino@st-maximin.fr <mailto:mc.iaccarino@st-maximin.fr>  
>  
> 04 94 72 93 61-07 86 27 45 58  
>  
> cid:image003.jpg@01D03A28.F11F2F40

>  
> \*De :\* Marion FERAY [mailto:m.feray@st-maximin.fr] \*Envoyé :\* jeudi 25  
> octobre 2018 15:47 \*À :\* 'Marie-Christine Iaccarino'  
> <mc.iaccarino@st-maximin.fr> \*Objet :\* INRAP  
>

-----  
Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.